



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 20 NOVEMBRE 2015**



# « Il fallait faire vite »

**ASSEMBLÉE NATIONALE** La prolongation de l'état d'urgence a été votée à la quasi-unanimité, hier, après une procédure particulièrement rapide

**JULIEN ROUSSET**  
jrousset@sudouest.fr

« Dans un autre contexte, j'aurais été le premier à condamner une telle procédure », note le député Jean-Jacques Urvoas, président socialiste de la commission des lois, joint hier soir par « Sud Ouest ». « Je suis de ceux qui pensent que le Parlement a besoin de temps. Mais, là, il fallait faire vite. Le temps est compté. »

L'état d'urgence, décrété samedi dernier, ne peut durer que douze jours : la loi le prolongeant devait entrer en vigueur avant le jeudi 26. Ce projet de loi est passé en Conseil des ministres avant-hier, il a été voté par les députés hier, et il sera soumis aux sénateurs aujourd'hui. « Les présidents des commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat ont travaillé ensemble, dans une démarche bipartite. Il s'agit d'éviter les navettes, de faire en sorte que cette loi soit adoptée rapidement, dans les mêmes termes, par les deux chambres », précise Dominique Bussereau, député (LR) de la Charente-Maritime.

## Dissolution de groupes

Ce texte prolonge l'état d'urgence jusqu'à la fin du mois de février. Il prévoit par ailleurs l'élargissement des assignations à résidence aux personnes dont le comportement paraît « constituer une menace » pour la sécurité, ou la dissolution de groupes radicaux dans les lieux de prière ex-

trémistes. Des mesures ont été ajoutées hier matin dans l'hémicycle, comme le possible recours au bracelet électronique pour certains assignés à résidence.

Outre la rapidité de la procédure, le vote d'hier est exceptionnel par la quasi-unanimité qui s'est exprimée : 551 voix pour, 6 voix contre (3 socialistes, 3 écologistes), 1 abstention. D'ailleurs, il y avait du monde au Palais-Bourbon. Près de 300 députés présents. Du jamais-vu, pour un jeudi, depuis le début de la mandature.

**« Lors de notre élection, en 2012, aucun d'entre nous n'imaginait que nous aurions à prendre une telle décision » (Jean-Jacques Urvoas)**

Cette unanimité contraste avec les invectives entendues mardi sur les bancs de la droite, jugées peu dignes des circonstances. L'opposition a semblé soucieuse de calmer le jeu. Pour Dominique Bussereau, « il y a eu un épisode peu glorieux, des maladroites... Mais, sur le fond, nous sommes quasiment tous d'accord ». « Mardi, nous avons vu le spectacle navrant de députés qui se comportaient en candidats. Ce jeudi, nous

avons vu des parlementaires mobilisés par leur travail législatif », estime Jean-Jacques Urvoas.

## « Attention à l'émotion »

Le député girondin écologiste Noël Mamère fait partie des quelques voix qui se sont opposées à cette prolongation. « On entre dans une spirale dont on ne connaît pas l'issue... Face aux menaces du fascisme religieux, la priorité n'est pas à l'état d'urgence, mais au renforcement des moyens judiciaires. Il faut plus de juges, plus de procureurs, un meilleur renseignement... L'exécutif relègue au second plan le pouvoir judiciaire, pourtant garant de nos droits », déplore l'élu béglais, invitant à « se méfier de l'émotion et de l'union sacrée, un stratagème qui permet de dissimuler les désaccords de fond au sein d'une société ».

Qu'en pense sa collègue socialiste Michèle Delaunay ? « Une unanimité a été possible, car nous savons qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Cet état d'urgence est décidé pour un temps que nous espérons le plus court possible. » « Cette mesure, prévue pour trois mois, ne peut se comprendre qu'au regard de son obsolescence programmée, renchérit Jean-Jacques Urvoas. Lors de notre élection en 2012, aucun d'entre nous n'imaginait que nous aurions à prendre une telle décision... Mais il en va, aujourd'hui, de notre responsabilité. »



Après les invectives entendues mardi, les élus ont approuvé hier, dans le calme, le texte de Manuel Valls. PHOTO CH. MORIN/AP3

## MANUEL VALLS

### « Le risque d'arme chimique »

« Il ne faut aujourd'hui rien exclure et, je le dis avec toutes les précautions qui s'imposent, il peut y avoir aussi le risque d'armes chimiques et bactériologiques », a déclaré hier Manuel Valls en défendant le projet de loi du gouvernement à l'Assemblée.

Invité dans la soirée du journal de France 2, le Premier ministre a précisé que « 157 personnes ont été assignées à résidence depuis vendredi, 600 perquisitions réalisées »,

et qu'il se peut que « ces individus aient profité de la crise des réfugiés, pour certains d'entre eux, pour se glisser en France ».

Manuel Valls juge possible que d'autres « groupes ou individus » liés aux attentats meurtriers de vendredi à Paris soient toujours actifs, et a indiqué « ne pas savoir », pour l'instant, comment Abdelhamid Abaaoud, cerveau présumé des attentats qui ont touché Paris et Saint-Denis, était entré en France.

## Les policiers peuvent porter leur arme en dehors de leur service

**SÉCURITÉ** Le directeur général de la police nationale permet aux fonctionnaires actifs d'être armés en permanence



Jean-Marc Falcone, directeur général de la police nationale. PHOTO S. DE SAKUTIN/WAP

Les policiers qui réclamaient le droit de garder leur arme en permanence viennent d'obtenir gain de cause. Mercredi, le directeur général de la police nationale, Jean-Marc Falcone, a adressé une note aux directions d'emploi de la police précisant que les policiers actifs pourront désormais porter et utiliser leur arme hors service, durant l'état d'urgence, même sans gilet pare-balles, bien que son port soit « vivement recommandé pour la protection de l'intégrité physique des agents ». Ce régime dérogatoire temporaire s'applique à tous les fonctionnaires, à l'exception des élèves, des adjoints de sécurité et des réservistes.

Dans l'attente d'un prochain comité technique de réseau, Jean-Marc

Falcone invite à « adopter sans délai » ces instructions dans le contexte de l'état d'urgence. Ce changement était attendu par les représentants syndicaux car, jusqu'à maintenant, les policiers n'avaient pas le droit de conserver leur arme en dehors des heures de service - à l'exception du trajet domicile-travail. Mais ils devaient impérativement porter leur

gilet pare-balles. « Cette demande montait dans les rangs de la police nationale depuis les attentats de janvier dernier », confie le commissaire divisionnaire Olivier Legouestre, directeur départemental de la sécurité publique de Charente-Maritime. « Les policiers qui sont au quotidien au cœur de la ville souhaitent disposer de moyens de défense. Dans leur vie extraprofessionnelle, ils peuvent aussi être amenés à agir. Nous sommes policiers 24 heures sur 24 et il nous faut disposer des outils pour intervenir. L'arme administrative doit être utilisée selon les dispositions réglementaires en vigueur ou dans le cadre de la légitime défense. »

La nouvelle règle est basée sur le volontariat. Les policiers devront avoir un brassard de police sur eux, porté en situation d'intervention. Ils devront aussi avoir fait au minimum une séance de tirs réglementaires depuis le début de l'année et avisé leur hiérarchie « pour garantir une gestion rigoureuse des armureries ».

Jean-Michel Desplis

### Des indices de prosélytisme découverts à Roissy

**PERQUISITIONS** Des objets révélant un « prosélytisme avancé » et des « signaux faibles de radicalisation » ont été découverts lors d'une perquisition administrative dans les locaux d'entreprise à l'aéroport de Roissy. La perquisition a été menée « en zone côté piste » de l'aéroport par 70 militaires du Groupe de gendarmerie des transports aériens Nord « dans un vestiaire de 2 010 casiers ».

### Engouement pour l'armée de terre

**RECRUTEMENT** Le site de recrutement de l'armée de terre française connaît un afflux inédit de visiteurs depuis les attentats. « Les gens se demandent comment être utile. On voit réapparaître des valeurs comme le drapeau, les symboles nationaux, qui étaient un peu oubliées », relève-t-on au bureau marketing et communication du recrutement. Plus de 1 400 internauts se manifestent chaque

jour sur [sengager.fr](http://sengager.fr), contre 200 à 300 en moyenne ces derniers mois.

### Ils terrorisent les occupants d'un train

**PYRÉNÉES-ORIENTALES** Quatre jeunes hommes ont été interpellés hier près de Perpignan après avoir effrayé mercredi soir les passagers d'un TER, dans lequel ils avaient diffusé des chants et prières en arabe avant de proférer des menaces de mort, a-t-on appris auprès de la gendarmerie. Les suspects sont en garde à vue dans le cadre d'une enquête pour « infractions d'apologie d'un acte de terrorisme » et « tentative d'extorsion avec menaces de mort ».

### Le directeur de « Rivarol » condamné

**ANTISÉMITISME** Le directeur du journal d'extrême droite « Rivarol », Fabrice (dit Jérôme) Bourbon, a été condamné hier par la cour d'appel de Paris à 4 000 euros d'amende pour provocation à la haine envers les Juifs, peine doublée par rapport à la première instance.



# Le climat bouleverse la production de cognac

**ÉCONOMIE** Une conférence avait lieu hier à Cherves-Richemont pour déterminer en quoi le changement climatique change la donne dans toute la filière cognac

**JONATHAN GUÉRIN**  
cognac@sudouest.fr

« La filière doit réfléchir à comment agir : autant sur l'adaptation au bouleversement climatique qu'aux moyens de le limiter. » Hier, l'Institut rural d'éducation et d'orientation des Charentes a pris le parti de s'inscrire dans les débats sur la Cop 21 (cette négociation sur le climat qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre), en l'adaptant au Cognacais. Parmi la centaine de spectateurs, beaucoup sont des lycéens en bac pro vigne ou viticulture (1). « Il faut vivre avec son temps et rester attentif aux conditions dans lesquels on travaille, c'est capital », note l'un d'eux.

Le constat global est d'abord dressé par Jean-Pascal Goutouly. L'ingénieur de recherche à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) de Bordeaux signale que « 2014 a été l'année la plus chaude enregistrée depuis 1850 ». Selon l'indice héliométrique de Huglin, un étalon largement utilisé, la région de Cognac est passée d'un « climat frais » dans les années 1980 à un « climat tempéré chaud » aujourd'hui.

## Des vendanges en août

Analysant courbes, graphiques et données, le scientifique alerte sur les conséquences concrètes de ces chiffres : « Depuis 1976, la date moyenne des vendanges a été avancée de vingt-et-un jours pour les Charentes. Il faut surtout comprendre qu'une hausse du climat d'un degré engendre un avancement



Pour éviter que le soleil grille les grappes, les scientifiques conseillent de changer l'orientation des rangs. PHOTO J.G.

d'environ dix jours. » L'objectif des négociations dans la capitale est de limiter à 2°C l'augmentation des températures. La perspective de voir des vendanges dès la mi-août est ainsi plus que probable. « Il va donc falloir trouver des moyens de s'adapter, prévient l'ingénieur, car la maturation du raisin se fera dans des conditions beaucoup plus chaudes, donc plus délicates à gérer. » « On est déjà à un réchauffement de 1,5° depuis 1970 », prolonge Laëtitia Four, du Bureau national interprofessionnel du cognac. La responsable du pôle développement

durable au BNIC préconise de « travailler sur la vigne, en conservant le maximum de biodiversité, voire en créant de nouveaux individus ».

## Les cépages en renfort

En effet, certains cépages dont l'utilisation a été écartée par le passé pourraient revenir dans les vignes et se trouver plus adaptées maintenant que les conditions climatiques ont changé.

Dans cette perspective, le BNIC a prospecté partout en Europe où l'ugni blanc existe, de manière à collecter le maximum de diversité. De

même, le monbadon a été planté en expérimentation sur trois sites à Cognac. Mais les professionnels préviennent : il faudra du temps avant que les adaptations végétales et techniques ne puissent se réaliser. En attendant, le bouleversement climatique suit sa course, lente mais régulière.

(1) L'Institut avait prévu d'envoyer des délégués pour participer aux débats organisés au sein de la société civile, mais cette participation a été annulée en raison des préoccupations pour la sécurité après les attentats du 13 novembre.

## SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

### Attentats : un livre blanc



En hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris, le maire Dominique Souchaud a mis un livre blanc à la disposition du public à la mairie. Les maires de Louzac-Saint-André et de Saint-Brice en ont profité pour s'exprimer sur ses pages dès son ouverture, dimanche. PHOTO COLETTE GUINÉ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRANDE CHAMPAGNE

# L'Agglo inquiète

Mardi, à Verrières, la réunion du Conseil communautaire, menée sous la présidence de Véronique Marendat, a commencé par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

Après avoir rendu compte aux élus de Grande Champagne des réunions sur le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), comprenant l'Agglomération du Grand Cognac, les communautés de communes de Jarnac, Châteauneuf, Rouillac et Grande Champagne, l'édile a tenté de répondre aux questions posées par ses collègues.

« Le bassin de vie est sur Cognac pour beaucoup car c'est là que nos concitoyens font leurs courses et ont bien souvent leur emploi. Ce schéma reprend le périmètre de l'ancien Pays Ouest Charente. »

« Des arguments repris dans tous les conseils municipaux », remarque un habitant venu assister au conseil.

## Deux mois pour délibérer

« Nous avons deux mois pour délibérer sachant que si nous disons non, il nous faudra poser un amendement pour expliquer notre refus et il serait bon d'avoir des arguments valables. » « Oui, mais il est bien noté que la préfet peut passer outre », remarque Michel Desafit. « Et que deviendront les compétences, comme celle de la voirie ou de l'école, par exemple ? », interroge un autre participant. « Il est peu proba-



Un conseil communautaire lourd d'inquiétude mardi. PHOTO C.R.

ble que Jarnac ait envie d'exercer ses compétences sur l'agglo et que cette dernière prenne le même mode de gestion, tout cela devrait s'harmoniser dans le temps », tempère Véronique Marendat. « C'est l'occasion de faire le ménage et gagner en simplicité. Nous ne pouvons négocier si nous restons en communauté de communes, la communauté d'agglomération nous rendrait plus forts », ajoute-t-elle. Et de poursuivre : « La situation de Rouillac n'est pas très claire. Ils ont voté "non", hier. Je ne veux pas vous obliger à signer oui, mais c'est un sacré challenge. Les 4B y sont parvenus bien avant nous alors pourquoi pas nous ». Si nous avons des questions, je les enverrai au préfet ».

Malgré ce, les élus ont fait part de leurs inquiétudes sur la gouver-

nance de la future agglomération, de la représentation des plus petites communes noyées dans la masse des 118 élus au futur conseil intercommunal.

« La communauté d'agglomération est essentiellement rurale et le bassin de vie est le même pour tous, le cognac », réaffirme la présidente.

Après avoir voté, 23 pour, 3 contre et 1 abstention, Michel Fougère tient à expliquer son refus. « Je suis dubitatif ! Depuis 1789, je pensais que le peuple était souverain mais c'est une mascarade. Quel que soit le vote, notre préfet peut passer outre et dans le fond, nous n'avons pas d'éléments factuels. Mais je ferai mon devoir. »

« Quand on change les choses, il ya toujours un risque », conclut Véronique Marendat.

**Catherine Rabiller**

ROUILLACAIS

# Les élus persistent et signent

Lundi soir, au menu du Conseil communautaire, le dernier point: la réponse à la Commission départementale de Coopération intercommunale, était le plus attendu. Cette réponse a été précédée d'un exposé très complet du cabinet Archos (Angoulême) qui a réalisé une étude objective des inconvénients et des avantages pour la CdC du Rouillacais à intégrer la Communauté d'agglomération du Grand Cognac, dans le cadre de la loi Notre. Cette étude qui n'était ni plus ni moins qu'une synthèse des groupes de travail des 14 délégués volontaires pour cette mission a débouché sur un vote des 33 élus de la CdC.

Ce vote significatif, bien qu'à main levée, a confirmé la volonté d'autonomie de la Communauté du Rouillacais, qui souhaite définitivement rester à l'écart de toute fusion avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), après moult atermoiements.

Sauf qu'il a tout de même fallu quelques minutes aux votants pour prendre une décision délicate, à plusieurs inconnues dont l'impact économique réel sur le territoire et l'importance des conséquences sur la modification de la fiscalité. Quid du devenir de la do-



Les élus de la CdC du Rouillacais à l'heure du choix. PHOTO G.G.

tation de solidarité aux petites communes ? Une certitude, la crainte d'une perte des services de proximité a pesé lourd dans la balance, comme sans doute les menaces sur l'avenir de la Palène.

## Pour l'autonomie

Par ailleurs, certains chiffres habituellement mis en exergue ont déclenché des tempêtes sous les crânes : 80 communes dans ce nouvel EPCI, 116 délégués communautaires et 250 à 300 personnes employées.

En face de ces risques, les opportunités n'ont visiblement pas convaincu les votants qui ne pourront nier toutefois l'intérêt de la mutualisation des moyens et l'augmentation des dotations par habitant, comme l'atout de disposer d'une

puissance financière pour mener des projets d'envergure. Au final, un vote majoritaire pour l'autonomie du Rouillacais s'est dessiné assez clairement, malgré les deux abstentions de Philippe Turqat (Sonneville) et Gilles Ripoché (Courbillac). Un amendement sera donc rédigé en complément de la réponse au préfet, avant le 15 décembre.

En attendant, et là n'est pas le plus simple, les 20 communes du Rouillacais devront apporter chacune par vote des conseils municipaux leur aval à cette décision. À une majorité de deux tiers.

Une réunion d'information pour ces élus communaux est annoncée, demain samedi au Vingt-Sept, à Rouillac (à 9 heures).

**Gérard Guidier**



# Fin de partie sifflée pour le stade de La Belle-Allée

- L'enceinte des footballeurs de Cognac vit sa dernière saison
- Le site est promis à la vente
- L'UAC jouera dès septembre sur les terrains de Châteaubernard
- La fusion entre les deux clubs est en vue.



Les scènes de joie des joueurs de l'UAC à La Belle-Allée ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Photo Christophe Barraud

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

**C'**est clair. C'est stop. Grand-Cognac n'a pas investi un peu plus de 4 millions d'euros [4,1M€, NDLR] à Châteaubernard pour rien.

Et ne compte pas en dépenser non plus pour continuer à entretenir une Belle-Allée dont les installations sont obsolètes.

Romuald Carry, le responsable des sports à l'intercommunalité, avait déjà laissé échapper à demi-mot cette information il y a un mois. Lors de l'inauguration des terrains synthétiques du stade Claude-Boué à Châteaubernard, où cohabitent aujourd'hui les jeunes footballeurs du club de l'UA Cognac et de son homologue local du SL Châteaubernard. Il le confirme ouvertement. L'emblématique enceinte cognacaise vit sa dernière saison. Elle fermera ses portes l'été prochain. Les équipes seniors iront jouer sur les installations castelbernardines. «On aimerait conserver au moins le terrain d'honneur qui reste sur le site pour l'entraînement, mais c'est illusoire, il y a beaucoup trop à faire pour le rénover et ça coûte», souligne Patrick Piget, le coprésident de l'UA Cognac (1). Et puis nos jeunes sont déjà à Châteaubernard, nos

bureaux bientôt. Par la force des choses, on va être obligé de s'en aller et de vendre.»

Autour de 100.000€, c'est le prix espéré de cette cession. Les membres du comité directeur de l'UAC devraient se réunir bientôt pour débattre de cette future opération «qui sera tout de même un grand choc», ne cache pas Patrick Piget. Les trois terrains annexes du site précédemment cédés à Grand-Cognac pour la réalisation du futur centre nautique avaient rapporté 115.000€ au club, propriétaire de La Belle-Allée. «On avait lâché du lest à l'époque sur le prix au m<sup>2</sup> parce que c'était l'intercommunalité, qu'il y avait un projet derrière, dit-il, mais là ce sera différent si elle est à nouveau intéressée par un achat.»

## Un projet immobilier?

Une hypothèse à prendre en compte, comme celle de voir émerger... un projet immobilier. «Nous avons eu des demandes de promoteurs ces dernières années. Pourquoi pas? Au regard de l'emplacement, c'est plutôt intéressant pour eux d'investir, surtout avec tout l'écoquartier qui se dessine autour du futur complexe nautique»,

”

Parents, éducateurs, joueurs, dirigeants, il va falloir changer les mentalités, à Cognac aussi. Cette fusion, ce n'est pas gagné.

avance Romuald Carry.

«On n'a pas été sollicité jusque-là, mais on prendra tout en compte sachant que la priorité reste à l'intercommunalité, c'est normal», indique Patrick Piget.

Le devenir de La Belle-Allée réglé, celui du projet de fusion entre les clubs cognacais et castelbernardins revient du coup sur la pelouse. Il apparaît surtout incontournable. Et à court terme. «Ça va accélérer les choses, c'est évident», confirme l'élu, lequel s'était gardé jusque-là de mettre ce sujet polémique sur la table, comme l'ensemble des acteurs. «On prévoit une réunion avec les représentants

des clubs en janvier pour faire le point sur les six premiers mois de cohabitation, on parlera aussi de cette fusion c'est clair, sachant que dans l'optique de la future agglo il y a des enjeux importants pour les deux associations en toile de fond.»

Dans les rangs de l'UAC, la fusion n'effraie pas. «Au contraire, d'autant que nous avons un grand projet de formation avec mutualisation de toutes les écoles de foot de Grand-Cognac en cours, les nouvelles installations doivent servir à ça aussi», indique Patrick Piget.

En revanche, cette perspective est loin d'enchanter le camp castelbernardin. Les réticences sont nombreuses, comme les craintes de voir le club et ses couleurs disparaître. «Parents, éducateurs, joueurs, dirigeants, il va falloir changer les mentalités, à Cognac aussi. Cette fusion, ce n'est pas gagné, entretient inquiet Fabrice Arneau, le président du SLC. Ça va demander une grosse réflexion. On verra ça plus tard, on est dans le cadre d'une mutualisation aujourd'hui, alors on en reste là», évacue-t-il non sans admettre «qu'à terme, on aura l'obligation de le faire.»

(1) Avec David Robert.

## **Animation «jeux de société» cet après-midi**

La ludothèque «Dominos», habituellement attachée à la bibliothèque de la maison du temps libre, dans le cadre des activités de l'association socio-éducative de la région de Cognac (Aserc) qui gère ce local dans le quartier cognaçais de La Chaudronne, propose une animation «jeux de société» ouverte aux adultes, cet après-midi à la médiathèque de Châteaubernard, à partir de 14h30.